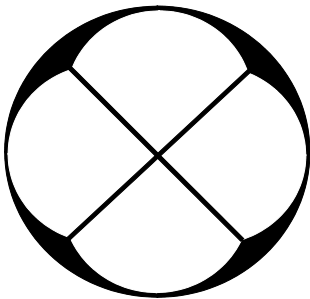


REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNES
AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013-2014



RPPADIM
911 Jean-Talon, Est, local 227 A
Montréal (Québec)
H2R 1V5
Tél.: (514) 255-3064
Télec.: (514) 255-3635
marcelfaulkner@rppadim.com
www.rppadim.com

Message de la présidente	3
I. Présentation de l'organisme et les problématiques visées	4
II- Information	5
1. Accueil et référence	
2. Publications	
3. Site Internet	
II. Le service d'accompagnement aux activités socioculturelles	6
1. Description du service	
2. Clientèle desservie	
3. Nombre de journées d'accompagnement	
4. Coût du service	
III. Le service de stimulation précoce	8
1. Objectifs poursuivis	
2. La démarche du service	
3. Référence des familles	
4. Clientèle desservie et assiduité des familles	
5. Implication des familles	
6. Coûts du service	
7. Effets de Parents stimulants sur le développement des enfants	
8. Satisfaction des parents à l'égard du service	
IV. Promotion des intérêts et défense des droits	11
1. Les dossiers	
2. Campagne pour le rehaussement de l'aide financière du PSOC	
3. Reprise du dossier de l'aide sociale pour un changement de statut	
V. Concertation et instances de participation	12
1. Instances locales et sous-régionales	
2. Instances nationales	
VI. Déménagement	12
VII. Ressources humaines, bénévolat et stagiaire	13
1. Le conseil d'administration	
2. Les employés	
3. Les heures d'ouverture	
VIII. Financement	14
IX. Addenda	14
Conclusion et remerciement	14

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Le Regroupement compte **cinq grands secteurs d'activités** spécifiques: **information, services aux membres et à la population, promotion des intérêts et défense des droits, concertation et gestion.** Fidèle à sa mission première qui demeure la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille, l'organisme offre en plus une gamme de services pour soutenir les familles.

Les services aux membres ont été offerts, comme pour les années passées, avec le même professionnalisme qui caractérise notre organisation. Le service de **Parents stimulants** qui vise à ce que les parents deviennent les premiers responsables du développement de leur enfant a desservi une soixantaine de familles cette année. De plus, **le conseil d'administration a décidé d'élargir la plage horaire du service en offrant le service le samedi pour accommoder un plus grand nombre de familles.** Notre service **d'accompagnement aux activités socioculturelles** offre toujours aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle l'occasion de fréquenter des lieux publics de ressourcement et de divertissement. L'évaluation de l'année 2013-2014 montre que l'ensemble de nos services présente un bilan fort positif.

En effet, le service **Parents stimulants** permet d'atteindre des résultats encourageants pour les familles et les enfants rejoints. Nous percevons aussi un impact très positif de nos actions quant au degré de préparation des parents à identifier leurs besoins et à participer au plan d'interventions de leur enfant. Les propos positifs que les parents nous transmettent à l'occasion de l'évaluation du service sont également confirmés par les intervenants avec lesquels nous coordonnons notre action. Le service d'accompagnement présente aussi un bilan intéressant par le nombre de participants et de sorties effectuées. Le service contribue à la socialisation des participants inscrits et, dans une certaine mesure, à leur intégration dans la communauté.

Au plan de la **gestion des ressources humaines**, la direction a dû gérer un retrait préventif et procéder à l'engagement de nouvelles éducatrices spécialisées pour compléter le personnel affecté au service de stimulation précoce. Enfin, il faut souligner la diligence avec laquelle l'équipe l'organisme à gérer son **déménagement**. Annoncer à la mi-novembre 2013 par la CSDM, l'organisme a été en mesure de se relocaliser dès le mois de mars 2014.

Au plan budgétaire, l'année se termine par un léger déficit en raison de l'embauche de nouvelles éducatrices pour permettre au service de stimulation précoce d'ouvrir ses portes le samedi.

Annette Gariépy, présidente.

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET LES VISÉES

1.1. La mission de l'organisme

C'est en 1982, suite à l'initiative d'un groupe de parents, qu'est né le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal (RPPADIM). Notre organisme est voué à la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Il souhaite l'intégration sociale la plus large possible pour ses membres tout en prenant en compte leur différence. Pour ce faire, l'organisme œuvre dans les milieux concernés et offre à ses membres un certain nombre de services. Le Regroupement aspire à la reconnaissance de l'importance du rôle des parents quant au devenir des enfants dont ils ont la responsabilité et à l'intégration sociale pleine et entière de ces derniers.

1.2. Problématiques visées

L'une des problématiques centrales pour les familles ayant un enfant avec une déficience intellectuelle réside dans les difficultés d'accessibilité à l'intérieur d'un délai raisonnable à des services professionnels offerts par les institutions et organismes existants. Quant aux services privés qui pourraient représenter une alternative, ceux-ci sont bien souvent trop dispendieux pour les familles. En somme, les parents souhaitent davantage de support pour contrer les difficultés rencontrées dans la réalisation de leur rôle de parents et souhaitent acquérir les compétences nécessaires afin de répondre aux besoins de leurs enfants. Quant aux enfants, leurs besoins nécessitent souvent des interventions spécialisées afin de développer leurs différentes capacités (motrices, cognitives, sociales, etc.) en vue d'une future intégration.

Les parents se sentent donc isolés, souvent mal outillés relativement à leur rôle de parent-éducateur, et ressentent le besoin de se doter de moyens leur permettant de stimuler eux-mêmes leur enfant. Le Regroupement constate également que les familles possèdent peu de connaissances quant aux effets de la déficience sur le développement de leurs enfants, qu'elles ont parfois de la difficulté à accepter le diagnostic de déficience intellectuelle et qu'elles ont besoin d'aide afin d'intervenir de manière structurée et cohérente auprès de leurs enfants. C'est la raison pour laquelle l'organisme a mis sur pied un centre de stimulation précoce qui mobilise une large part de ses ressources. De plus, ce service dessert une forte proportion de familles issues de différentes communautés culturelles, ethniques et religieuses. La pauvreté, l'isolement social et la faible intégration de ces familles s'ajoutent aux facteurs de vulnérabilité identifiés plus haut.

Enfin, notre organisme offre un service d'accompagnement à des activités de loisirs aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle. En plus de solliciter les ressources publiques et de constituer une occasion de socialisation pour les participants, le service offre aux parents un moment de répit fort apprécié dans leur prise en charge d'une personne qui vit avec une déficience intellectuelle.

II. INFORMATION

1. Accueil et référence

La bonne réputation du Regroupement de parents lui amène chaque année plusieurs demandes d'information et de référence de la part de parents, d'étudiants et d'intervenants des réseaux scolaires et des services sociaux. Cette année encore, plus d'une centaine de personnes ont fait appel à notre service d'accueil pour trouver des réponses à leurs questions.

2. Publications

2.1. Dépliants sur les services destinés aux personnes présentant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Le Regroupement de parents est toujours à l'avant-garde des changements qui s'amorcent dans les réseaux de services destinés aux personnes handicapées. Afin de mieux outiller les parents relativement au fonctionnement des nouvelles structures, des nouveaux services et des nouveaux modes d'intervention, le Regroupement oriente ses **dépliants** d'information surtout en fonction des changements qui surviennent ou qui sont sur le point de survenir dans le fonctionnement des services.

Quatre dépliants présentent l'organisme et ses services :

- Le plus normalement possible
- Parents stimulants
- Accompagnement à des activités socioculturelles
- Service de soutien à l'autonomie

L'organisme offre aussi deux autres séries de dépliants :

- 4 décrivent les services offerts par le réseau des services de santé et des services sociaux.
- 9 traitent de l'adaptation en milieu scolaire.

2.2. Site Internet

**VOUS TROUVEREZ BEAUCOUP D'INFORMATIONS
SUR NOTRE SITE WEB**

Notre site: www.rppadim.com

II. LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES



1. Description du service

Le Regroupement offre depuis 1997 un service de répit aux familles en fournissant aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle des activités socioculturelles. Ces activités sont offertes en trois sessions : été, automne et hiver. Les activités d'été s'étendent sur une période de sept semaines : de la dernière semaine de juin à la deuxième semaine d'août inclusivement. Pendant la période estivale, les activités se tiennent du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h. Pour les sessions d'automne et d'hiver, les activités ont lieu le samedi et s'étendent sur dix semaines. La formule utilisée consiste à créer des petits groupes (cinq ou six personnes) qui font des sorties tout en bénéficiant d'un encadrement fourni par des accompagnateurs.

Rappelons que l'objectif de ce programme est d'offrir aux adolescents et aux jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle des activités socioculturelles pratiquées habituellement par des gens de leur âge, mais auxquelles ils n'ont pas accès à cause de l'encadrement dont ils ont besoin. Également, ces activités visent à habituer les personnes ayant une déficience intellectuelle à utiliser les ressources de la communauté tout en leur offrant l'occasion de développer des amitiés entre elles et d'établir des interactions avec des gens de la communauté. De plus, notre service constitue pour les parents une occasion de répit.

2. Clientèle desservie

Environ **cent** personnes bénéficient annuellement de ce service d'accompagnement. Une soixantaine de sorties ont été planifiées et réalisées. La satisfaction des participants confirme l'atteinte de nos objectifs : les participants ont effectué des sorties qu'ils n'ont pas l'habitude de faire, ils ont eu des interactions intéressantes et la grande majorité n'hésite pas à renouveler leur inscription.

3. Nombre de journées d'accompagnement

Les **tableaux 1, 2, et 3** présentent l'état de la situation de ce service pour l'année 2013-2014. L'unité de mesure de ces tableaux est la journée d'accompagnement par participant. La somme des journées d'accompagnement apparaissant aux tableaux 1 et 2 est de 1381 (320 + 315 + 746). Ce nombre couvre les trois sessions durant lesquelles le service d'accompagnement a été offert.

Tableau 1
Nombre de journées d'accompagnement
Automne 2013 et Hiver 2014 (samedi seulement)

Sessions	Automne 2013	Hiver 2014
Nombre de semaine	10	10
Présences moyennes par semaine	32	31.5
Nombre journées d'accompagnement	320	315

Tableau 2
Nombre de journées d'accompagnement
Session Été 2012 (semaine complète)

Semaines	Présences/semaine	Journées d'accompagnement
1	16	63
2	19	75
3	25	123
4	26	124
5	24	117
6	24	117
7	26	127
Total	23 (moyenne)	746

4. Coût du service

Le tableau 3 présente les coûts associés à ce service. L'ensemble des salaires des employés (accompagnateurs et employés réguliers) affectés au service représente une somme de 71,272 \$. Le coût des sorties a été de 15,763 \$ auquel s'ajoute diverses dépenses de 13,142\$. Le total des coûts du service est donc 100,177\$. Nous tenons à remercier la Fondation québécoise pour la déficience intellectuelle pour sa contribution généreuse.

Tableau 3
Coûts du service d'accompagnement

Catégories de dépenses	Montants
Salaires et avantages sociaux	71,272
Activités	15,763
Divers	13,142
Total	100,177

III. LE SERVICE DE STIMULATION PRÉCOCE

Notre programme de stimulation précoce, soutenu en partie financièrement par le Programme d'action communautaire pour les enfants de l'Agence de la santé publique du Canada propose une approche structurée en intervention précoce.

1. Objectifs poursuivis

Le service poursuit les objectifs suivants :

- sensibiliser les milieux en contact avec les enfants au dépistage précoce,
- favoriser l'émergence d'un modèle amélioré d'intervention précoce,
- développer le sentiment de compétence parentale en outillant les parents à assurer le développement maximal de leur enfant,
- briser l'isolement des familles,
- aider les familles dans leurs démarches en vue de l'intégration de leur enfant à la garderie ou à l'école.

2. La démarche du service

Ce service se déroule de la façon suivante : après une première rencontre avec la famille, nous procédons à un inventaire du développement de l'enfant qui se déroule sur deux rencontres. Nous établissons ensuite le plan d'interventions de l'enfant et aidons les parents à l'appliquer. Chaque semestre, une évaluation du développement des enfants est faite à l'aide d'un instrument scientifique reconnu pour sa qualité. Par la suite, on ajuste le plan d'interventions de l'enfant.

3. Référence des familles

Les familles desservies nous sont référées par différents organismes qui œuvrent dans le secteur de la déficience intellectuelle.

Tableau 4
Référence des familles (66)

Référence	Nombre d'enfants
CSSS	33
Autres parents	10
Hôpitaux et centres spécialisés	8
Associations	7
CRDI	4
Garderie	2
Internet	2
Total	66

4. Clientèle desservie et assiduité des familles

Le service a rejoint 66 enfants cette année dont plusieurs sont des enfants TED. Le premier tableau indique la nature de la déficience des enfants inscrits au service. Le taux de fréquentation du service calculé sur une base hebdomadaire a été de 80% cette année.

Tableau 5
Répartition des enfants par catégories de déficience (66)

Diagnostics	Nombre d'enfants (66)
TED et autisme	27
Trisomie	12
Retard global de développement et déficience intellectuelle	6
Retard de développement	7
Retard sévère de langage	3
Autres syndromes	3
En attente de diagnostic	8
Total	66

5. Implication des familles

Afin que les familles saisissent bien la philosophie du service, laquelle commande un engagement constant de leur part. Une soirée d'information a été tenue à l'automne à cet effet. Le taux de fréquentation du service calculé sur une base hebdomadaire est de 80%.

Le service de stimulation précoce dispose d'une joujouthèque qui s'enrichit d'année en année. Les parents y recourent régulièrement afin d'emprunter des jouets et du matériel pédagogique qui contribuent à la stimulation des enfants, tout en étant d'un usage agréable.

6. Coût du service

Les dépenses encourues par le service ont été de 173,559\$. Le tableau 6 en présente la répartition.

Tableau 6
Sommaire des dépenses 2013-2014

Catégories de dépenses	Montants
Charges salariales	137,649.
Autres dépenses	35,910.
Total	173,559.

7. Effets de Parents stimulants sur le développement des enfants

L'évaluation du service se fait à partir d'une grille d'évaluation comportementale des enfants qui est également utilisée dans le réseau public. Cette première forme d'évaluation se fait lors de l'inscription de l'enfant au service et lors de la révision des plans d'interventions et à la fin de chaque session. La très grande majorité des parents sont d'accord pour affirmer que les enfants ont enregistré des apprentissages importants à la suite de leur fréquentation du service.

8. Satisfaction des parents à l'égard du service

La satisfaction des parents à l'égard du service est mesurée à l'aide d'un questionnaire qui porte sur l'organisation du service, ses horaires, l'aménagement de ses salles de stimulation, la qualité du travail des éducatrices, etc. Cette évaluation est confidentielle et les questionnaires sont ensuite remis à la direction qui en compile les résultats.

Le questionnaire d'évaluation comporte aussi une question ouverte où les parents peuvent exprimer leurs opinions sur le service reçu. Les parents ayant formulé des commentaires soulignent le professionnalisme des éducatrices et leur préoccupation pour le bien-être des enfants qu'elles desservent. Certains parents souhaitent que l'organisme puisse être en mesure d'offrir ce service à plus d'enfants et pour des enfants d'un âge plus avancé et surtout pour des rencontres de plus longue durée.

Cette perception trouve également une confirmation dans le tableau 7 sur la satisfaction des familles desservies cette année. Le taux le plus faible de satisfaction à l'item *durée du service* constitue moins une critique que l'espoir que notre service puisse bénéficier d'espaces plus fonctionnels et de ressources additionnelles qui amélioreraient son accessibilité.

Tableau 7
Satisfaction des parents à l'égard du service Parents stimulants

Question 1 à 4 Satisfaction et perception de l'organisation du service Parents stimulants Très satisfait = 2; Assez satisfait =1; Indifférent = 0; Assez insatisfait = -1; Très insatisfait = -2	Moyenne en pourcentage
Satisfaction face au contenu des activités aux parents	97
Satisfaction face au plan d'intervention : évaluation des besoins	95
Satisfaction face au plan d'intervention : élaboration des objectifs	94
Satisfaction face au plan d'intervention : évaluation du plan	93
Satisfaction à l'égard de l'organisation du service : préparation	95
Satisfaction à l'égard de l'organisation du service : aménagement des lieux	90
Satisfaction à l'égard de l'organisation du service : durée et fréquence	82
Satisfaction face aux façons de faire des intervenantes à l'endroit des enfants	96
Satisfaction face aux façons de faire des intervenantes à l'endroit des parents	95

IV. PROMOTION DES INTÉRÊTS ET DÉFENSE DES DROITS.

1. Les dossiers

L'organisme participe à différentes activités de promotion et de défenses des droits des personnes handicapées selon les occasions qui se présentent et l'opportunité d'y participer. Il est ainsi appelé à intervenir sur la problématique de l'intégration scolaire, de l'accessibilité des services offerts par les centres de réadaptation, de l'organisation des services et des réformes en cours dans les différents réseaux qui donnent des services aux personnes handicapées.

En particulier, le Regroupement suit de près la réorganisation du réseau des services sociaux dans la région. Plusieurs difficultés d'arrimage des services se posent et il est à craindre que les services requis aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle ne soient pas toujours au rendez-vous. C'est la raison pour laquelle nous devons être vigilants.

2. Campagne pour le rehaussement de l'aide financière du PSOC

Des négociations sont en cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, principal bailleur de fonds de notre organisme par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Nous avons contribué à la mesure de nos moyens à la campagne menée par les organismes communautaires afin de rehausser l'aide financière accordée par le ministère.

3. Reprise du dossier de l'aide sociale pour un changement de statut

En collaboration avec la Confédération des organismes familiaux du Québec, nous avons décidé de relancer ce dossier qui nous tient à cœur. Une rencontre avec la ministre Nicole Léger a eu lieu au cours du mois de mars ainsi qu'une rencontre avec Madame Hivon, ministre déléguée aux services sociaux, en espérant qu'elles puissent nous introduire auprès de Madame Maltais, ministre de la Solidarité sociale.

V. CONCERTATION ET INSTANCES DE PARTICIPATION

1. Instances régionales et sous-régionales de concertation

Le Regroupement de parents participe aux travaux de deux tables de concertation sous-régionale sur les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille: la première couvre l'ancien territoire du CRDI Gabrielle-Major et la deuxième l'ancien territoire du CRDI L'Intégrale.

Le Regroupement est également membre du RIOCM, organisme voué à la promotion de l'accessibilité à des services de santé et à des services sociaux de qualité pour la région de Montréal.

2. Instances nationales

Le Regroupement est membre de :

- l'Association du Québec pour l'intégration sociale
- la Confédération des organismes familiaux du Québec
- Fédération québécoise de l'autisme.

VI. DÉMÉNAGEMENT

Un peu avant les fêtes de fin d'année, la Commission scolaire de Montréal nous informait de son intention de récupérer le bâtiment dans lequel nous logeons depuis quelques années déjà. Il a donc fallu envisager notre relocalisation. Il allait de soi que notre réinstallation dans le secteur privé entraînerait hausse du coût du loyer que nous ne pouvions pas assumer sans effectuer quelques changements. Il fallait trouver des espaces plus modestes et planifier une réduction de nos activités qui soit la moins pénalisante possible pour les membres.

Parce que nous avons eu la chance de trouver des espaces qui nous convenaient à l'intersection de deux lignes de métro, le conseil d'administration a décidé d'y aménager et de déménager en deux temps afin de réduire l'impact de notre relocalisation.

Le début de l'année a donc été consacré à trier notre matériel entre ce que nous voulions conserver et ce que nous devons nous départir. Parallèlement, des travaux devaient être exécutés dans nos nouveaux locaux. Au début du mois de mars, nous avons réduit les activités du programme de stimulation précoce et préparé la première partie de notre déménagement. La deuxième étape se fera en juin.

À partir de l'automne prochain, le service de stimulation précoce mènera ses activités dans deux locaux au lieu de trois. Le local servant de joujouthèque disparaît et le service d'accompagnement ne sera plus offert dans nos propres locaux. Ce service sera offert dans un local du Centre des loisirs Lajeunesse situé à deux coins de rue de nos nouveaux locaux.

VII. RESSOURCES HUMAINES, BÉNÉVOLAT ET STAGIAIRES

1. Le conseil d'administration 2013-2014

L'organisme rejoint environ trois cents familles sur le territoire de l'Île de Montréal. La dernière assemblée annuelle a réuni près de soixante personnes. En vertu de ses statuts et règlements, les membres de l'organisme et par conséquent les administrateurs du conseil sont exclusivement des usagers de ses services. Le conseil a tenu quatre réunions qui ont mobilisé les membres suivants :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| · Mme Annette Gariépy, présidente | · M. Marcel Léonard, sec.-trésorier |
| · Mme Élise Daviault,
M. Michel Gagné | · Mme Diane Latouche-Théonas |
| · Mme Catherine Charbonneau | · M. Hallaoui Messaoud |
| · M. Annura Vellupilai | · Mme Véronique Mantha |
| · M. Marcel Faulkner (dir.) | · Mme Caroline Martin |
| | · M. Serge Drapeau |

2. Les employés

Le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal a assumé ses responsabilités cette année grâce au travail de deux employés à temps partiel en la personne du directeur et d'une agente administrative, et de l'équivalent de 3.4 éducatrices affectées au service de stimulation précoce. Il faut noter que ce service a ouvert ses portes les samedis pour mieux accommoder les familles. De plus, l'organisme emploie de six à huit accompagnateurs à temps partiel durant l'année scolaire et à plein temps en été pour son service d'accompagnent aux loisirs.

Nous avons donc procéder à l'embauche de deux nouvelles éducatrices : une à temps complet, l'autre à 4 jours/semaine. L'équipe en place a dû fournir un effort supplémentaire pour parfaire la formation des nouvelles éducatrices, tout en maintenant la qualité du service offert.

3. Les heures d'ouverture

Nos bureaux sont ouverts du lundi au samedi de 9 h à 16 h durant l'année scolaire, et 5 jours par semaine durant l'été.

VIII. FINANCEMENT

Plusieurs bailleurs de fonds contribuent au financement de l'organisme dont le principal est le MSSS par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires. Le deuxième bailleur de fonds en importance est l'Agence de la santé publique du Canada. La Fondation québécoise de la déficience intellectuelle et la Fondation Roger-Roy contribuent également à soutenir nos services de stimulation précoce et d'accompagnement aux activités socioculturelles.

IX. ADDENDA

Un versement inattendu de 5315 \$ du Programme de soutien aux organismes communautaires nous a été versé en janvier 2013 et un autre au montant de 6244\$ en fin d'année. Ces sommes nous ont aidés à rémunérer les nouvelles éducatrices que nous avons ajoutées au personnel du service de stimulation précoce. Après une période de mise à niveau, les éducatrices ont été en mesure de prendre en charge de nouveaux enfants qui étaient en attente de service.

CONCLUSION ET REMERCIEMENT

L'organisme a connu cette année un grand bouleversement qui a monopolisé une bonne part de ses énergies. Un déménagement de l'envergure de celui que nous avons effectué n'est pas une mince affaire. Les conséquences ont été drastiques et leurs effets se feront sentir pendant quelques années. Mais l'organisme a su relever le défi de sa relocalisation et est parvenu à maintenir l'essentiel de ses activités.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement tous nos souscripteurs sans lesquels nos services ne pourraient être offerts dans leurs formats actuels. Un mot de remerciement aussi aux familles qui contribuent également au financement des services que nous offrons.

Nous tenons particulièrement à souligner l'engagement des membres du conseil d'administration à promouvoir les intérêts des personnes handicapées et à rappeler leur contribution généreuse à la mission de l'organisme. Que chacun d'entre eux trouve ici l'expression de la reconnaissance de l'organisme. Il importe de souligner également le dévouement de tous les membres de notre personnel qui contribuent au quotidien à assurer la qualité de nos services et la réputation de notre organisme. Qu'ils en soient également remerciés.

Enfin, rappelons que la participation des membres aux principales instances de l'organisme (conseil d'administration, assemblée générale) garantit son fonctionnement démocratique et contribue à maintenir son offre de services. Il ne faut jamais oublier que l'organisme est une association, et que les services offerts et les interventions qu'il effectue ne peuvent se déployer sans l'engagement des membres.